

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 28 mars 2025

**Membres en exercice**  
: 12

Date de la convocation: 20 mars 2025

**Présents :** 11 *vingt-huit mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants:** 12

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Pour :** 12

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Contre :** 0

**Représentés:** JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

**Abstention :** 0

#### Excusés:

**Secrétaire de séance:**

AUDREY  
BLANQUET

**Présents non votants :**

#### Absents:

---

**Objet:** Attribution de co-financement à l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes et de Hautes Terres Communauté "financer mon investissement commerce et artisanat" par fonds de concours - DE\_005\_2025

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les EPCI dans le cadre de la loi NOTRe signée entre la Région Auvergne Rhône Alpes et Hautes Terres Communauté le 16 juin 2023 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire de Hautes Terres Communauté n°2021CC-11 en date du 18 février 2021 ;

**VU** la délibération de la commune d'Allanche en date à la Mairie à hauteur de 10 % au financement des

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025  
Date de réception de l'AR: 04/04/2025

015-211500012-DE\_005\_2025-DE  
A G E D I

vente ;

**VU** la décision du Président de Hautes Terres Communauté attribuant un aide économique en cofinancement de l'aide régionale "financer l'investissement de mon commerce de proximité" à Monsieur Frantz STEIGER-COMBES, La Margotte à Allanche ;

Rappelant que ce dispositif d'aides en faveur de l'économie de proximité permet d'obtenir un taux d'aides publiques de 40% des dépenses éligibles, dont 20% de la Région Auvergne Rhône Alpes, 10 % de Hautes Terres Communauté, et 10 % de la Mairie d'Allanche et dont les principaux critères d'éligibilité sont les suivants :

- Entreprise commerciale, artisanale ou de service ;
- Moins de 1m€ de CA annuel ;
- Types de dépenses éligibles : travaux de rénovation, aménagement intérieur, modernisation, acquisition de matériel, frais de communication, honoraires et maîtrise d'œuvre, conception d'un site internet commercial... ;
- Montant des dépenses éligibles entre 10.000,00 € HT et 50.000,00 € HT ;

Rappelant que pour la mise en œuvre de ce dispositif d'aides :

- Un dossier doit être déposé sur une plateforme numérique dédiée de la Région AURA par le porteur de projet ;
- L'instruction du dossier unique est assurée par les services de la région AURA, en toute transparence avec les services communautaires ;
- Le versement des aides ne sera effectué que sur présentation des pièces justificatives (factures acquittées et autres) ;

Considérant que le conseil municipal est appelé à valider, pour chaque dossier, le montant de la subvention prévisionnelle ;

Considérant que Hautes Terres Communauté peut effectuer le paiement des parts de subventions intercommunales et communales puis demander par le biais d'un fond de concours un remboursement aux communes ;

Considérant le projet d'aménagement d'un point de vente épicerie, crèmerie, vente de produits régionaux, petite restauration, présenté par Monsieur Frantz STEIGER-COMBES, avec le plan de financement suivant :

- Dépenses : 55 000 € HT dont 33 141,06 € TTC présentés
- Recettes :
  - Région – 20 % : 6 628,21 €
  - Hautes Terres Communauté – 10 % : 3 314,10 €
  - Commune d'Allanche – 10% : 3 314,10 €

Considérant l'avis favorable du Groupe de Travail Economie par consultation écrite ;

Considérant la décision d'attribution de l'aide d'Hautes Terres Communauté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025  
Date de reception de l'AR: 04/04/2025

015-211500012-DE\_005\_2025-DE  
A G E D I

- APPROUVE la participation d'Allanche pour la subvention du point de vente épicerie, crèmerie, vente de produits régionaux, petite restauration, présenté par Monsieur Frantz STEIGER-COMBES à hauteur de **TROIS MILLE TROIS CENT QUATORZE EUROS ET DIX CENTIMES (3.314,10 €)** ;
- DIT que la subvention sera définitivement validée par la mairie d'Allanche après la décision de la Région AURA et de la communauté de communes de HTC conformément au règlement d'attribution des aides ;
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2025 à l'article 2324 - subvention d'équipements versées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication



**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**  
le : 04 AVR. 2025  
**Publié le :**  
04 AVR. 2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**  
le :  
**publié le :**

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025  
Date de réception de l'AR: 04/04/2025

015-211500012-DE\_005\_2025-DE  
A G E D I

